



Séance du 11 juillet 2018

Délibération N° 2018/258

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20180711-2018-258-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**CONVENTION RELATIVE AUX CARTES DE CIRCULATION
POLICE GRANDE COURONNE**

**AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AUX CARTES DE
CIRCULATION POLICE POUR LES ANNÉES 2017-2019**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération du conseil 2016/465 du 5 octobre 2016 relative au renouvellement de la carte de circulation Police ;
- VU** le rapport n° 2018/258 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention entre le Syndicat des transports d'Île-de-France, le Ministère de l'Intérieur, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société Nationale des Chemins de fer Français et l'Organisation Professionnelle des Transports en Ile-de-France, relative aux cartes de circulation Police grande couronne pour les années 2018 à 2021 ;

ARTICLE 2 : approuve l'avenant à la convention entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France, le Ministère de l'Intérieur, la Régie Autonome des Transports Parisiens, La Société Nationale des Chemins de fer Français et l'Organisation Professionnelle des Transports en Ile-de-France, relative aux cartes de circulation Police pour les années 2017-2019 ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer ladite convention ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer ledit avenant.

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE